



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

INTERDICTION DES RASSEMBLEMENTS

Digne-les-Bains, le 13 mars 2020

de plus de cent personnes
dans le département des Alpes-de-Haute-Provence

En application des décisions gouvernementales prises ce jour dans le cadre de la stratégie mise en œuvre pour freiner la propagation du virus COVID-19, les maires du département ont été invités à informer les organisateurs des manifestations programmées sur leurs communes de l'interdiction, dès à présent et dans l'attente de la publication au journal officiel d'un arrêté ministériel, des manifestations de plus de 100 personnes, à l'extérieur et à l'intérieur.

Les rencontres sportives en milieu ouvert sont désormais incluses dans le champ de l'interdiction.

Le préfet en appelle par ailleurs à la responsabilité de chacun. Pour freiner la propagation du virus, il est conseillé de limiter au maximum tous les rassemblements.

**Service de la communication
et de la représentation de l'État**

Tél : 04 92 36 72 10

04 92 36 73 16

Mél : pref-communication@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

8 Rue du Docteur ROMIEU
04016 Digne-les-Bains Cedex